

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 Février 2022 à 20 heures:

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE

Soumis à délibération :

- 1/ Renouvellement assistance progiciel plateforme Stella
- 2/ Mise en place d'un service mutualisé de collecte, gestion et de contrôle de la redevance d'Occupation du Domaine Public par le Syndicat de l'Energie
- 3/ Délibération acte administratif transfert Biens de Section des « Bordes »
- 4/ Convention assistance technique du Département en matière d'assainissement
- 5/ Demande de subventions à la Région (cimetière et rénovation thermique école)
- 6/ Travaux d'assainissement rue de la Combe et vente de bois
- 7/ Travaux logement communal
- 8/ Tarifs salle polyvalente
- 9/ Délibération (achats plaques et panneaux de rue, matériel informatique mairie, panneau rayonnant salle polyvalente)
- 10/ Délibération autorisant le maire à envoyer, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M le maire souhaite ajouter un élément à l'ordre du jour initial et le positionner en 11^{ème} place : Budget école et subventions exceptionnelles

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

1/ Renouvellement assistance progiciel plateforme Stella

Logiciel de dématérialisation déjà en fonction et utilisé par la secrétaire, il s'agit de renouveler le contrat d'assistance.

- **Adopté à l'unanimité.**

2/ Mise en place d'un service mutualisé de collecte, gestion et de contrôle de la redevance d'Occupation du Domaine Public par le Syndicat de l'Energie

Le Syndicat de l'Energie souhaite mutualiser la redevance d'Occupation du Domaine Public sur l'ensemble des communes qu'il gère. M le maire précise que la commune de St Beauzire perçoit cette taxe et qu'il ne voit pas l'intérêt de confier sa gestion au Syndicat.

Demande du Syndicat **Rejetée à l'unanimité**

3/ Délibération acte administratif transfert Biens de Section des « Bordes »

La procédure administrative de « publicité » (affichage) du transfert des Biens de Section du village des « Bordes » étant échue et aucun recours n'ayant été interjeté il s'agit de désigner 2 personnes en plus de M le maire pour finaliser les actes administratifs de transfert. MM POUGNET et MANSION sont volontaires pour remplir cette fonction.

- **Adopté à l'unanimité.**

4/ Convention assistance technique du Département en matière d'assainissement

Renouvellement de la convention avec le Département.

- **Adopté à l'unanimité.**

5/ Demande de subventions à la Région (cimetière et rénovation thermique école)

Divers devis ont été réceptionnés à la mairie afin de finaliser les deux dossiers soumis à la Région.

Pour le cimetière : colombarium 8400 Euros HT ; rénovation mur 5400 Euros HT ; drainage 33600 Euros.

Pour l'école : Portes 8620 Euros HT ; Chaudière 10840 Euros HT ; Pompes à Chaleur 18165 Euros HT ; Gaz 5900 Euros HT

- **Adopté à l'unanimité.**

6/ Travaux d'assainissement rue de la Combe et vente de bois

La conduite d'évacuation des eaux usées de la rue de la Combe (en dessous entreprise Chaput) est abîmée et obstruée par les racines d'un arbre. Il faut donc remplacer cette conduite afin de résoudre le problème de fuite des eaux usées. Trois entreprises ont transmis des devis pour la réalisation des travaux.

Cymaro = 16650 Euros HT ; Cabane = 5660 Euros HT sans la fourniture des tuyaux ; Willau = 4779 HT.

M le maire soumet le choix de l'entreprise aux votes du Conseil.

Cymaro = 00 voix pour.

Cabane = 01 voix pour.

Willau = 07 voix pour. Le choix se porte donc sur cette entreprise.

Avant qu'une entreprise n'intervienne sur le site, le chêne qui a abîmé la conduite a été abattu et débité. Comme pour tous les abattages à venir M le maire souhaite mettre à la vente , pour les habitants du village, le bois débité. Il sollicite le conseil pour établir un prix de vente du stère de bois.

Le prix de 20 Euros par stère est **Adopté à l'unanimité.**

7/Travaux logement communal

Le problème du financement des travaux de réfection de la salle de bain du logement de l'ancienne poste n'est toujours pas réglé, M le maire sollicite le Conseil afin de fixer le montant de l'aide accordée par la commune.

Le montant de 800 Euros est **Adopté à l'unanimité.**

8/ Tarifs salle polyvalente

Le tarif actuel de location de la salle polyvalente (50 Euros pour une fin de semaine complète) ne semble plus être adapté et réaliste notamment au regard de l'évolution des prix de l'énergie. Les membres du Conseil proposent le tarif de 65 Euros pour le week-end et 05 Euros en sus pour l'utilisation du vidéo-projecteur.

Pour la location d'une soirée ou d'une journée le tarif proposé est de 25 Euros et 05 Euros en sus pour l'utilisation du vidéo-projecteur.

Ces prix sont fixés pour les habitants et associations de la commune.

Le tarif pratiqué pour les personnes extérieures à la commune reste inchangé.

Adopté à l'unanimité.

9/Délibération (achats plaques et panneaux de rue, matériel informatique mairie, panneau rayonnant salle polyvalente)

Il est nécessaire d'acheter des panneaux pour signaler la rue du « Couderc de la Roche » (au Bos). Le devis est de 120Euros HT.

Adopté à l'unanimité.

Il faudrait également installer des panneaux indicateurs pour signaler l'école, la mairie, la salle polyvalente et le cimetière. Le devis est de 440 Euros.

M MANSION indique qu'il serait possible de réaliser ces panneaux à moindre frais en les faisant confectionner en bois par Lionel ACHON.

Cette solution est **Adoptée à l'unanimité**

Changement panneau rayonnant dans la salle polyvalente. Devis de 465 Euros HT.

Adopté à l'unanimité.

Les ordinateurs de l'accueil de la mairie et du bureau de maire ont dû être réparés suite à des pannes. Afin de sauvegarder les données il faudrait investir dans un disque dur externe.

Adopté à l'unanimité.

10 Délibération autorisant le maire à envoyer, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Avant de voter le prochain budget , il faut que M le maire soit autorisé à traiter les dossiers en cours.

Adopté à l'unanimité.

11/ Budget école et subventions exceptionnelles

La commune est sollicitée par l'école afin de participer au financement de la sortie scolaire de fin d'année (classe découverte). Le montant de voyage est de 4153 Euros hors coût du transport. M le maire propose de participer à hauteur de 40 Euros par enfant de St Beauzire (Lubilhac prenant en charge le coût des enfants de sa commune).

Adopté à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil souhaite budgétiser, par anticipation, 4 activités extrascolaires dont les sorties piscine (comptant pour une activité). Au delà chaque activité sera étudiée au cas par cas.

Adopté à l'unanimité.

12 /INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation du bureau de vote pour les prochaines élections présidentielles ; chaque permanence sera d'une durée de 02 heures 30.
 - 08H-10H30 = MM MARCHAUD & POUGNET
 - 10H30-13H = Mmes COMBASTEIL & BERTHUY
 - 13H-15H30 = Mme MAZIN & Mme VALEIX
 - 15H30-18H = M MANSION & M STOQUE
- ° M STOQUE indique que, pour l'instant, sa présence au bureau de vote, n'est pas certaine.

- Mme VALEIX nous apprend que la Commission Electorale tiendra deux réunions, une le 25 Février et la seconde le 10 Mars. Une convocation sera transmise à chacun des membres.

M MANSION souhaite qu'une réunion entre la municipalité et les associations de la commune soit organisée avant l'attribution des prochaines subventions.

M et Mme DUCHET souhaite interpellier le Conseil sur la circulation automobile dans leur rue.(Rue de la Reine Blanche). M le maire les autorise à prendre la parole.

M et Mme DUCHET remercie la mairie pour la mise en place des panneaux de signalisation aux entrées de la rue (limitation 30km/h et interdiction au plus de 15t) mais malgré cela des camions, voitures et engins agricoles empruntent cette rue à vitesse excessive.

Comme il semble que de nombreux camions de la Coppa utilisent cette rue M le maire se propose de rencontrer les patrons de cette entreprise afin qu'ils sensibilisent les chauffeurs à ce problème.

M MANSION suggère d'installer des « buses-pot de fleurs » afin de créer une chicane de ralentissement si la configuration de la rue le permet.

La séance est levée à 23 heures